

# CHALLENGE DU VETERAN ARDENNAIS

## **Article 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le challenge du vétéran ardennais est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés à la FFTT (licence traditionnelle ou promotionnelle), âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours.

## **Article 2 - INSCRIPTIONS**

Les inscriptions doivent être envoyées, uniquement par mail, à l'adresse mail : veteran@pingenardenne.fr, à la date fixée par le Comité des Ardennes. Le montant des engagements est fixé chaque saison par le Comité des Ardennes. Pas de chèque à envoyer, la somme des engagements figurera dans le relevé de comptes de chaque club.

## **Article 3 - LIEU ET DATE**

La date et le lieu de la compétition sont fixés par le Comité des Ardennes de Tennis de Table en début de saison.

## **Article 4 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

La compétition se dispute en 6 journées; par poule, chaque joueur dispute 4 rencontres dans sa poule lors de chaque journée. Chaque victoire marque 2 points, chaque défaite 1 point. Le challenge sera attribué au joueur ayant totalisé le plus de points à l'issue des 6 journées. Des médailles récompenseront les meilleurs compétiteurs en catégorie V1, V2, V3, V4, V5 et féminine.

## **Article 5 - FORMULE DE LA COMPETITION**

Formule par handicap en deux manches gagnantes de 21 points, suivant tableau de handicap. Les performances ne sont pas enregistrées.

## **Article 6 - MATERIEL**

Le Challenge Vétéran se joue avec des balles plastic.  
Les joueurs fournissent les balles.

## **Article 7 - ABSENCE D'UN JOUEUR**

En cas d'absence d'un joueur, prévenir le Responsable de la compétition, dernier délai la veille de la compétition.

## **Article 8 – LITIGES**

Tout litige sera examiné par la Commission Sportive Départementale.